



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DE PREFECTURES

Paris, le 10 mars 2016

DECLARATION PREALABLE - CHSCT spécial des préfectures du 10 mars 2016

Monsieur le président,

Le 24 février 2016, M. Bernard Cazeneuve a dévoilé lors d'un déplacement à Châlons-en-Champagne, la carte d'implantation des plates formes sur les sites préfectures et sous préfectures.

Dans cette conjoncture FO constate qu'il y a des gagnants et des perdants notamment pour les agents dont les plates formes ont été implantées hors de leur résidence administrative.

Malgré les propos rassurants tenus par l'administration, le climat reste anxiogène. En les dépouillant de leur cœur de métier de leur savoir-faire et de leur compétence l'état « employeur » a fragilisé la santé physique et l'état mental de ces agents.

Aujourd'hui un nombre important d'agents, quelle que soit leur catégorie, est sur la sellette.

Nous vous rappelons Monsieur le Président que nos inquiétudes vont vers ces agents déjà grandement fragilisés par les réformes déstabilisantes de ces dernières années, RGPP, MAP, mutualisations, transfert de missions à la région...

FO exige dès à présent des réponses précises aux interrogations légitimes des agents sur leurs futures missions et proche avenir.

FO rappelle n'avoir jamais été partenaire d'une réforme qui malmène les agents, qui ne permettra plus l'accessibilité des citoyens au service public et qui ne confortera pas la présence de l'état sur l'ensemble du territoire.

FO exige un accompagnement au plus près des agents et demande que tous les moyens de prévention et d'actions soient mis en œuvre dès à présent pour faire face aux situations dangereuses (risques RPS) que peut générer la mise en place des réformes actuelles et vous rappelle M. le président, les devoirs et obligations de l'employeur dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (article L.4121 .1 titre IV du code du travail).

FO exige la participation systématique de la SDASAP, du réseau des ISST, des médecins de prévention, des assistants sociaux dans les groupes de travail sur ces thématiques.



Syndicat National FO PREFECTURES

BP 646-08
75367 Paris Cedex 08



+33 01 40 07 62 91 (92)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



FO Prefectures



@fopref



www.fo-prefectures.com

